



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 16
Absents : 2
Pouvoirs : 5

L'an deux-mille-vingt et un et le douze juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 07 juillet 2021 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian – VERT Hélène -
GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – AUBERT Pierre - DELIGNY Yveline -
VAUX Didier -- POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD
Nathalie - FABRE Lionel – DEBERES Pauline –DURET Nadine – IAFRATE Manon.

ABSENTS

Mesdames et Messieurs :

MARMOL Cyrielle.
BLANC Jean-Charles.

EXCUSES

Mesdames et Messieurs :

Néant.

PROCURATIONS

Mesdames et Messieurs :

REY Bernard à GRANGE Philippe.
BERTO Roger à BORDALA MOUYAL Bernadette.
SAMPSONI Jean à POTE Xavier.
COURMES Olivia à VERT Hélène.
JUVIGNY Daniel à IAFRATE Manon.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner M. AUBERT Pierre pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 21 voix Pour et 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration REY Bernard) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine
– CROUZATIER Christian – VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) -
GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – AUBERT Pierre - DELIGNY Yveline -
VAUX Didier – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - BORDALA-MOUYAL
Bernadette (+procuration BERTO Roger) – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel –
DEBERES Pauline – DURET Nadine – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY
Daniel).

DECIDE

- De nommer M. AUBERT Pierre, secrétaire de séance.

2. APPROBATION COMPTE-RENDU.

Rapporteur : Philippe GRANGE

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL.
(Séance du 09 Juin 2021)**

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal et demande s'il y a des remarques :

- Aucunes remarques.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 21 voix Pour et 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration REY Bernard) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine
– CROUZATIER Christian – VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) -
GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – AUBERT Pierre - DELIGNY Yveline -
VAUX Didier -- POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - BORDALA-MOUYAL
Bernadette (+procuration BERTO Roger) – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel –
DEBERES Pauline – DURET Nadine – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY
Daniel).

ADOpte le compte-rendu de la précédente réunion. »

FINANCES.

3. ATTRIBUTION APPEL D'OFFRES – NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE. (POINT REPORTE EN SEPTEMBRE)

Rapporteurs : Eric GUEZOU - Philippe GRANGE – Pascale URHAHN-BOLLIER.

4. ATTRIBUTION APPEL D'OFFRES – REAMENAGEMENT DE 3 SALLES DE CLASSES ET D'UN COIN BIBLIOTHÈQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUZATIER.

OBJET : ATTRIBUTION APPEL D'OFFRES – REAMENAGEMENT DE 3 SALLES DE CLASSES ET D'UN COIN BIBLIOTHÈQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE.

La commission travaux s'est réunie le 09 juillet 2021 concernant la consultation d'entreprises pour les travaux de Réaménagement de 3 salles de classes et d'un coin bibliothèque à l'école élémentaire

Les prestations sont réparties en 2 lots et 5 offres :

Lot 1 : Maçonnerie, doublage, cloisonnement, carrelage, faux-plafonds, peintures.

ACR – Alpilles Construction Rénovation

Lot 2 : Electricité et plomberie.

STME PROVENCE

CELEC

ETE – Entreprise travaux d'Electricité

SONTEC

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 21 voix Pour et 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration REY Bernard) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian – VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) - GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – AUBERT Pierre - DELIGNY Yveline - VAUX Didier -- POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - BORDALA-MOUYAL Bernadette (+procuration BERTO Roger) – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel – DEBERES Pauline – DURET Nadine – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

APPROUVE le choix de la commission et propose de retenir :

Pour le Lot 1 : ACR – Chemin des Magnanons - 13430 EYGUIERES.

Pour un montant total 46 368,50 € (Quarante-six mille trois cent soixante-huit euros et 50cts)

Pour le Lot 2 : SONTEC – 16, Rue des Combattants d'Extrême Orient - 13700 MARIGNANE.

Pour un montant total 26 147,80 € (Vingt-six mille cent quarante-sept euros et 80cts).

5. DEPLOIEMENT GARDES PARTICULIERS - SAISON 2021.

Reconduction convention de coopération entre les communes de Salon-de-Provence, Alleins, Aurons, La Barben, Lamanon, Vernègues.

Rapporteur : Philippe GRANGE.

OBJET : CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LES COMMUNES DE SALON-DE-PROVENCE, ALLEINS, AURONS, LA BARBEN ET VERNEGUES POUR LA SAUVEGARDE DES MASSIFS BOISES – 2021.

Les espaces boisés du département des Bouches-du-Rhône sont particulièrement vulnérables et exposés aux risques d'incendie, en période estivale. Ces risques sont, par ailleurs, aggravés en raison de leur très grande fréquentation pendant cette période.

Les services de l'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre depuis de nombreuses années des dispositifs réglementaires et opérationnels pour mieux protéger la forêt méditerranéenne.

Depuis maintenant quatre ans, les communes de Salon-de-Provence, Alleins, Aurons, La Barben et Vernègues, dont le territoire recouvre des espaces boisés particulièrement vastes, ont souhaité collaborer pour optimiser cette protection en acceptant de mettre en commun, durant la période estivale, des agents communaux disposant des qualifications et agréments requis pour assurer la surveillance des massifs boisés dans le cadre prévu par l'arrêté préfectoral en vigueur "réglementant l'accès, la circulation, la présence des personnes et l'usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêts".

Ce dispositif étant une réussite, les communes souhaitent le reconduire en 2021. Cette année, la commune de Lamanon rejoint par ailleurs la coopération.

Disposant au sein de ses effectifs d'agents dûment habilités pouvant exercer ces missions d'intérêt général en qualité de "garde particulier des massifs forestiers", la commune de Salon-de-Provence accepte de les affecter à cette mission durant la période d'application de l'arrêté préfectoral précité. Il est précisé que cette application peut être étendue en dehors de cette période en cas de circonstances exceptionnelles sur décision de l'autorité préfectorale.

En contrepartie, la Commune de Salon-de-Provence contribuera à une prise en charge financière du traitement des agents selon une règle de répartition établie au regard des superficies des massifs forestiers de chaque commune et fixée comme suit :

Total des parts : 12
SALON-DE-PROVENCE : 2
ALLEINS : 2
AURONS : 2
LA BARBEN : 2
LAMANON : 2
VERNEGUES : 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 21 voix Pour et 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration REY Bernard) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine
– CROUZATIER Christian – VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) -
GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – AUBERT Pierre - DELIGNY Yveline -
VAUX Didier – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - BORDALA-MOUYAL
Bernadette (+procuration BERTO Roger) – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel –
DEBERES Pauline – DURET Nadine – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY
Daniel).

APPROUVE les termes de la convention de coopération entre les communes de
Salon-de-Provence, Alleins, Aurons, La Barben, Lamanon, Vernègues.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coopération.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au Budget communal de l'année en
cours.

6. REGLEMENTATION R.G.P.D. (PROTECTION DES DONNEES INFORMATIQUES). (POINT REPORTE EN SEPTEMBRE)

Choix du prestataire.

Rapporteurs : Eric GUEZOU - Philippe GRANGE

7. DECISIONS MODIFICATIVES.

Réajustement de divers comptes.

Rapporteurs : Philippe GRANGE - Catherine MOYEMONT-GAILDRY.

OBJET : DM N°1 – REAJUSTEMENT DE COMPTE POUR LE LOGICIEL CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'achat d'un logiciel cimetière pour la commune, le compte d'imputation budgétaire est 2051.

Sur le Budget Primitif cette somme a été mise au compte 21316 par erreur. Monsieur le Maire propose :

| Désignation | Recettes | |
|--|--------------------|----------------------|
| | Diminution crédits | Augmentation crédits |
| Investissement | | |
| D 21316 Equipement du cimetière | 2 900.00 € | 0.00 € |
| D 2051 concessions et droits similaires | 0.00 € | 2 900.00 € |
| Total | 2 900.00 € | 2 900.00 € |

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 21 voix Pour et 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration REY Bernard) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian – VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) - GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – AUBERT Pierre - DELIGNY Yveline - VAUX Didier – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - BORDALA-MOUYAL Bernadette (+procuration BERTO Roger) – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel – DEBERES Pauline – DURET Nadine – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget Commune.

RESSOURCES HUMAINES.

8. DEVENIR DU POSTE D'OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES AUX ECOLES.

Rapporteurs : Eric GUEZOU - Philippe GRANGE

Nous arrivons aux termes de la période où il était en CDD

Période de formation étendue sur 2 ans. Le CDD a été reconduit à partir des vacances de Paques jusqu'au la fin de l'année scolaire 2021. En période probatoire pour savoir si on confirmait le CDI à partir du 1^{er} septembre 2021.

Nous avons reçu les enseignants et la directrice qui nous ont fait part de leurs retours concernant sa prestation sur l'école Elémentaire.

Actuellement l'agent est passé complètement sur l'école élémentaire. Il ne va plus à l'école maternelle sur les recommandations de l'Inspecteur d'Académie et sur le choix personnel de l'éducateur sportif car par rapport au choix de sa formation, elle ne correspond pas aux animations pour les tout-petits.

Un contrat CDI en contractuel est prévu pour la rentrée de septembre, sous seing privé.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : Encadrer les activités physiques et sportives (APS) dans le cadre scolaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Educateur des activités physiques et sportives, à temps non complet, (Durée *hebdomadaire de service* : 29H/ 36 semaines scolaires) à compter du 1^{er} septembre 2021, pour :

- Animer, encadrer les activités physiques et sportives (APS) dans le cadre scolaire,
- Assister le personnel de l'éducation nationale dans l'organisation des séances physiques et sportives à l'école élémentaire.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;
- 3-3 4° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

2^{ème} échelon du grade d'Educateur Territorial des APS
Indice brut : 379 -- Indice majoré : 349

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- **ADOpte** (à 15 voix favorables – 0 contre – 6 abstentions) ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration REY Bernard) – CROUZATIER Christian – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – AUBERT Pierre - DELIGNY Yveline - VAUX Didier --BORDALA-MOUYAL Bernadette (+procuration BERTO Roger) – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel– DURET Nadine – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) - POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - DEBERES Pauline.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

PETITE ENFANCE.

9. COMPTE-RENDU CONSEIL D'ÉCOLES.

Rapporteur : Eric GUEZOU.

Ecole élémentaire.

179 élèves inscrits pour la rentrée de septembre répartis sur 7 classes. (Nous perdons une classe.)

Répartition : 1CP à 23 enfants ; 1CP/CE1 avec 24 enfants ; 1CE1/CE2 avec 26 enfants ; 1CE1/CE2 avec 26 enfants. 1CE2/CM1 avec 26 enfants ; 1CM1/CM2 avec 27 enfants ; 1CM2 avec 27 enfants.

Mme D'AUZAC Philippine prend le poste de direction à la rentrée.

Pour information.

Le déménagement de la classe au-dessus la mairie aura lieu pendant les vacances de Toussaint. Les enfants intégreront les locaux de l'ancienne cantine.

La propreté aux abords des écoles. Un nettoyage quotidien a été mis en place au niveau du boudrome parce que les enfants ont ramassé des déchets (mégots, verres, bouteilles), les services techniques vont passer le matin avant l'ouverture des écoles.

Des tests salivaires ont été effectués sur l'école. Le 08 juin Toute au long de l'année sur les deux écoles, nous n'avons pas eu de fermetures de classes. C'est-à-dire que tous travaux de suivi et d'adaptation des protocoles au quotidien, d'informations et d'échanges qui ont été faits pendant toute cette période, cela a été fait de façon rigoureuse, une réactivité des enseignants. Globalement, les enfants ont respecté les consignes (les demi-groupes, pas de mélange avec les autres classes, à la cantine, le port du masque....) Les parents d'élèves, ont respecté également les passages avec les espacements. Le résultat était là, pas de fermeture de classes.

Tout le monde a joué le jeu sur l'ensemble du processus.

Depuis le 11 mai 2020, nous avons réouvert les écoles et nous ne les avons plus refermés.

Le budget. Diminution du montant de 300€ pour l'achat du mobilier.

Très peu de sorties ont été faites. La cérémonie de remise des calculatrices pour les CM2 a été faite le 7 juillet 2021.

Sécurité : Un problème récurrent. Le portail cours Victor Hugo pour la maternelle.

Il ne faut pas oublier que nous sommes toujours en période « Vigipirate ».

Être vigilants et relancer les enseignants, le personnel des écoles, le personnel du périscolaire qui passent par là. Ce passage doit absolument rester fermé. Vérification par la police municipale. C'est un accès réservé « Pompiers ».

Pont vigilance à apporter au niveau du carrefour de la pizzeria.

Ecole maternelle4

104 enfants sont inscrits.

33 enfants en petite section ; 34 en moyenne section : 38 en grande section.

Répartition sur les 4 classes.

1 classe avec les grands, 1 classe avec les moyens/grands, 1 classe avec les Petits/moyens, 1 classe avec les petits.

Quelques sorties ont été organisé : le Moulin, Vernègues, la transhumance, découverte du village et des fontaines.

La kermesse n'a pas eu lieu.

Le binôme Enseignante/Atsem ne change pas pour la rentrée de septembre.

Sécurité : L'exercice PPMS a été réalisé. Cet exercice consiste à une évacuation au fond de la cour.

TRAVAUX.

10.POINT COMMISSION TRAVAUX.

Rapporteurs : Christian CROUZATIER – Pierre AUBERT.

Avenue Jean Moulin.

Les travaux avancent très vite du fait que la route soit fermée à la circulation.

Remise à la circulation non définitive, sur chantier, à la fin du mois de juillet

Vu avec la commission travaux, plus de pots de fleurs mais des plantes rampantes.

Entrée du village, au niveau du clos du château des garde-corps en bois vont être installés.

Esplanade Rond-point Général de Gaulle - Plantation d'Amandiers et d'oliviers.

Des bancs ainsi que des poubelles vont être installés.

Une info sera faite sur l'avancement des travaux par la commission communication.

Mail d'ombrage – Espace Ludique

Toutes les plantations ont été faites ainsi que l'arrosage, la protection des arbres.

Reste à faire : La mise en place des jeux pour les enfants. Livraison et pose par l'entreprise à partir du 15 août.

Choix des tables et bancs à définir.

Réception de la première partie des travaux.

Nous n'avons pas refait toute la prairie. Quelques arbres ont été rajoutés. Un arbre au niveau des jeux et un près du passage de beach-volley.

SECURITE.

11.STATISTIQUES GENDARMERIE / POLICE MUNICIPALE (1^{ER} SEMESTRE 2021).

Rapporteur : Philippe GRANGE.

Pas de statistiques de la gendarmerie.

Statistiques de la Police Municipale. Transmises dans la note préparatoire.

Compte-rendu réunion commission sécurité routière.

Les points principaux :

Contrôle de test de vitesse par les réservistes de la gendarmerie.

Élargissement de la zone 20.

Marquage spécifique pour la communication et notamment, courant du mois de septembre, éditer une lettre citoyenne spécifique « sécurité routière ».

QUESTIONS DIVERSES.

Philippe GRANGE

Prochain conseil municipal le mercredi 15 septembre 2021.

Nathalie MESNARD

Voir sur le mois de septembre de faire un peu de prévention dans le village, distribuer la lettre citoyenne, expliquer les panneaux, la nouvelle circulation....

Eric GUEZOU

Présentation au conseil municipal de septembre par la directrice et le président du « Renouveau projet Label ECOLOCRECHE » par l'association OASIS.

Catherine MOYEMONT-GAILDRY

Préparation du « Vivre à Alleins » - Les articles sont à transmettre pour les informations à la population.

Hélène VERT

Des visites du village vont avoir lieu tous les samedis du 17 juillet au 21 août de 10 à 12 heures.

Inscription auprès de la mairie ou de l'office de tourisme.

Lionel FABRE.

Festivités.

13 juillet – Bal devant la mairie.

14 juillet – Apéritif Républicain à la Grand-Font.

Fête votive du 30 juillet au 03 août 2021. Le programme de la fête a été mis sur le site, sur Facebook et sur l'application city All.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.